

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

REMBOURSEMENT FAMILLE

Puissance fiscale du véhicule :

Forfait kilométrique :

Nombre de jours d'utilisation :

Distance domicile/établissement :

Coût annuel :

Observations

TRANSPORT ADAPTÉ

pour les élèves et étudiants en situation de handicap

Inscription 2022 - 2023



- ☐ Première demande
- ☐ Renouvellement

Nom - Prénom de l'élève :

Adresse :

Établissement scolaire :

Formulaire à retourner complété et signé à l'adresse suivante,
avant le 8 juillet 2022 :

MDPH - Maison Départementale des Personnes Handicapées
28 rue de la Banque - BP 783 - 82013 Montauban cedex



ÉLÈVE

Nom

Prénom

Date de naissance Sexe : M ☐ F ☐

RESPONSABLE LÉGAL

Nom Prénom

Adresse

Code postal Commune

Téléphone Portable

E-mail

Famille d'accueil : ASE ☐ Autre ☐

Nom Prénom

Adresse

Code postal Commune

Téléphone Portable

E-mail

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE POUR L'ANNÉE 2022-2023

Établissement scolaire

Adresse de l'établissement

Code postal Commune

Classe ULIS ☐ Autre ☐

Jours de classe : Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐

Horaires de cours : Matin Après-midi

Régime de scolarité : Interne ☐ Demi-pensionnaire ☐

Autres précisions (équipement nécessaire)

TYPE DE PRISE EN CHARGE

Cocher le choix de prise en charge sollicité : case n° 1 ou case n° 2
Aucune mixité possible

1 ☐ je souhaite que mon enfant soit transporté sur le réseau de substitution

lundi : aller ☐ mardi : aller ☐ mercredi : aller ☐ jeudi : aller ☐ vendredi : aller ☐

ou retour ☐ retour ☐ retour ☐ retour ☐ retour ☐

2 ☐ je souhaite acheminer mon enfant au moyen du véhicule familial

lundi : aller ☐ mardi : aller ☐ mercredi : aller ☐ jeudi : aller ☐ vendredi : aller ☐

retour ☐ retour ☐ retour ☐ retour ☐ retour ☐

Fait à le.....

Signature du demandeur :

Pièces à fournir

- ☐ formulaire de demande daté et signé
- ☐ avis médical délivré par le médecin de la MDPH précisant l'impossibilité d'emprunter les « transports ordinaires » en raison de la gravité du handicap
- ☐ notification MDPH en cours de validité

Transport par véhicule personnel :

- ☐ relevé d'identité bancaire
- ☐ copie du certificat d'immatriculation du véhicule utilisé pour le transport

La prise en charge ne pourra être accordée si la distance entre le domicile de l'élève et l'établissement scolaire est inférieure à 3 kilomètres (calcul effectué avec Google Maps).

Tout changement de lieu de domiciliation ou de scolarisation en cours d'année (déménagement, arrêt de scolarité, hospitalisation, stage...) devra IMPÉRATIVEMENT être communiqué au Service Ressources Transport Adapté (SRTA) dans les plus brefs délais

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le SRTA au 05 63 92 60 72 - transportadapte@ledepartement82.fr

! Tout dossier incomplet sera retourné.